

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 18 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'extension de la galerie du restaurant scolaire de Grand-Champ

Gland, le 25 avril 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GdG; 1 ^{er} membre
M.	Jean Egger	PLR; rapporteur
M.	Jérôme Frachebourg	GdG
M.	Alain Bringolf	GdG
M.	Evan Lock	GdG
M.	Roger Hemberger	PLR
Mme	Ahimara Buffat	UDC
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Vert-e-s
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Vert-e-s

s'est réunie les 28.03, 04, 07, 11, 25.04.2022

Excusé : Le 28.03 : S. Freuler, A. Buffat, I. Gorgoni

Le 04.04 : R. Hemberger, L. Gorgoni

Le 07.04 : A. Buffat, I. Gorgoni, R. Hemberger, J. Frachebourg

Le 11.04. : R. Hemberger

Le 21.04 : I. Gorgoni, E. Lock

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient MM. Gilles Davoine, Municipal des finances, ainsi que le chef du service des finances et de l'économie, Julien Ménoret, pour les informations fournies et les réponses aux questions.

Préambule

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) fixe le cadre légal de l'accueil des élèves de 1 à 8P et de 9 à 11S durant les pauses de midi. Conformément à cette politique cantonale, le Service de l'enfance et de la jeunesse de la ville de Gland propose un dispositif d'accueil parascolaire appelé Relax'Resto

comprenant l'encadrement des élèves de 7P à 11S ainsi que des classes de raccordement durant la pause de midi (repas et activités).

Le Relax'Resto est situé au complexe de Grand-Champ dans le restaurant scolaire et sur sa galerie. Ce dispositif est géré par l'Office de la jeunesse en collaboration avec la société Eldora, l'Association du centre de Rencontres et de Loisirs (CRL), l'Association VIVAG ainsi que la Ludothèque de Nyon.

Depuis le début d'année scolaire 2021-2022 le Relax'Resto est confronté à une forte hausse de fréquentation, tant au primaire qu'au secondaire.

Le Service de l'enfance et de la jeunesse a trouvé un espace de désengorgement, situé dans la partie des Pas perdus au 2^{ème} étage derrière les gradins de la salle omnisports, libérant ainsi l'ensemble de l'étage actuel du restaurant scolaire pour les 8P, et la totalité du rez-de-chaussée pour les élèves du Secondaire ; cette solution a aussi permis d'éviter d'éventuels refus d'inscriptions pour des questions de capacité des locaux, de sécurité ou encore de qualité d'accueil (acoustique, mètres carrés par enfant etc.)

Cette organisation mise en place est concluante, mais contraignante pour Eldora qui doit mobiliser des ressources supplémentaires afin de servir les repas en dehors de l'espace du restaurant scolaire. Cette solution est une mesure provisoire, et il convient de réaliser dès que possible une extension plus durable des surfaces exploitables ainsi qu'une amélioration notoire de son acoustique.

Le préavis de demande de crédit d'investissement a pour but :

- l'augmentation de la surface disponible au niveau de la galerie ;
- l'amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire dans sa globalité

Exposé

La Municipalité demande un crédit d'investissement de CHF 483'000.-- en invoquant les motifs suivants :

1. **Augmentation de la surface disponible au niveau de la galerie**, en liant la galerie « Jura » à la galerie « Lac » ; cet espace supplémentaire de 88 m² permettra de quasi doubler l'espace de restauration existant du 1^{er} étage (représentant actuellement 98 m²)
 - Selon les normes AEAI en vigueur la capacité totale maximale du restaurant scolaire est de 300 occupants.
 - Actuellement : 156 personnes au rez-de-chaussée et 68 personnes sur la galerie.
 - La nouvelle galerie pourra accueillir un potentiel de 64 personnes en plus, portant ainsi la capacité à 288 occupants, laissant suffisamment de marge pour le personnel du restaurant et d'encadrement des enfants.
2. **Amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire dans sa globalité**
 - Dans le but de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer le confort des utilisateurs, des panneaux absorbants acoustiques seront disposés dans la salle.

Questions de la Commission des Finances et réponses de la Municipalité :

1. Le préavis annonce que le restaurant a une capacité max de 300 personnes, qui sera atteinte avec la structure actuelle. Dans le cadre du rehaussement des bâtiments scolaires, cette capacité devrait donc être insuffisante. Quelle solution a été envisagée pour le futur ? Le présent investissement est-il justifié dans ce cadre ?

Sur l'extension créée il sera possible de disposer jusqu'à 19 tables, soit une capacité d'accueil supplémentaire pour l'étage de 76 personnes. D'une capacité actuelle de 68 places, la galerie (y compris son extension) permettra donc d'accueillir jusqu'à 144 personnes. La capacité totale du restaurant scolaire (rez et étage) sera donc bien de 300 personnes. Par rapport à la demande actuelle, cette nouvelle capacité nous permettrait d'y répondre jusqu'en 2025 environ (soit 3 ans). D'ici-là, selon les projections de nouvelles constructions connues à ce jour (extension des bâtiments scolaires, arrivées de nouveaux habitants, etc...), plusieurs solutions sont envisageables :

- Réutilisation provisoire des « Pas perdus » ;
- Dans le cadre de la surélévation du collège de Grand-Champ (10 à 12 classes prévues), aménagement de 2 à 3 salles supplémentaires permettant l'accueil des 7-8P, y compris la possibilité de leur servir des repas ;
- Aménagement de locaux polyvalents au rez-de-chaussée du bâtiment projeté sur la parcelle 1591 (selon projet décrit dans le préavis 19/2022) ;
- Surélévation possible d'une partie du complexe de Grand-Champ. Ces quatre possibilités ont d'ores et déjà été validées par le Service de la Jeunesse.

On constate donc qu'à ce jour plusieurs options sont possibles dans le futur pour augmenter encore les possibilités d'accueil des 7-8P. De plus, si d'autres perspectives devaient se présenter, la Municipalité ne manquera pas de les analyser.

Dans ce cadre, la Municipalité estime le présent investissement tout à fait justifié.

2. Une grande partie des coûts de ce préavis est constituée par le poste concernant la structure porteuse métallique. Dans la situation internationale actuelle, les matériaux de construction et tout particulièrement l'acier sont en pénurie et donc en augmentation de coûts. Le budget prévu pourra-t-il effectivement être tenu ? De même que les délais ?

Comme précisé à la page 3 du préavis, il a été tenu compte d'un divers et imprévu de CHF 14'500.- permettant de faire face à une éventuelle hausse des matériaux (et principalement de l'acier et du bois). En fonction de l'évolution des événements internationaux, si ce montant devait être insuffisant, des économies seraient recherchées sur d'autres positions du préavis.

3. Dans le cadre des 85 % des devis entrés comment imaginez-vous trouver des économies ?

Une première économie sera recherchée sur les travaux relatifs aux garde-corps. Si nécessaire, il sera évalué la possibilité de réutiliser et d'adapter les garde-corps existants (qui seront démontés aux raccords avec l'extension construite) plutôt que d'en faire fabriquer des nouveaux. Les éléments existants seront déposés soigneusement et reposés à la périphérie de la nouvelle surface créée. Une seconde économie sera également étudiée au niveau du mobilier (possibilité d'utiliser les tables et les chaises de la Salle des colonnes qui a été attribuée au Théâtre et qui est en cours de transformation)

De même que les délais ?

Effectivement, nous devons envisager un plan B si les délais de livraison des aciers devaient ne pas être respectés. Si les travaux de gros-œuvre ne peuvent se faire cet été, la pose de la structure métallique se fera en fin d'année (entre le 26 décembre 2022 et le 6 janvier 2023). Le restaurant

scolaire a déjà été bloqué pendant cette période. Le solde des travaux (second-œuvre et finitions) se fera en dehors des périodes d'utilisation - 3 - des lieux (soit les matins et après-midi) avec la mise en place de fermetures (bâches et cloisons provisoires) pour isoler la surface en travaux de la surface en exploitation. Bien-sûr cela sera fait en concertation avec notre service de réservation des salles ainsi que les différents utilisateurs (Ecoles, Service de la Jeunesse et Eldora). Enfin, nous avons également un plan C qui consiste à repousser les travaux d'une année (soit à l'été 2023) et à laisser l'aménagement provisoire des « Pas perdus » en fonction jusqu'à cette période. Cette possibilité a déjà été évoquée et validée par notre Service de la jeunesse

4. Le plan C, report des travaux d'une année, est-il aussi valable si les prix explosent ?

En cas d'octroi du crédit de réalisation par le Conseil communal, et si les délais d'intervention devaient être rallongés d'une année, des discussions seront engagées avec l'entreprise de métallerie adjudicataire des travaux. Il sera négocié la possibilité de bloquer les prix (matériaux et main-d'œuvre) et d'éventuellement livrer dès que possible les matériaux qui seront stockés jusqu'à la réalisation du chantier. Enfin, si la situation au niveau des prix des matériaux devait devenir insurmontable, il pourrait être envisagé le dépôt d'un préavis de demande pour un crédit complémentaire

FINANCEMENT

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 483'000.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.0 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 4'830.-.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune joint en annexe du préavis permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Il est à relever que les postes les plus élevés ont déjà été mis en concurrence auprès d'entreprises régionales. Le montant total des travaux est donc consolidé à 85%.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé pour les travaux de gros œuvre (structure porteuse métallique et honoraires ingénieur civil pour CHF 309'500.-) sera amorti sur une période de 30 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Le montant utilisé pour les autres travaux et installations (CHF 173'500.-) sera amorti sur une période de 10 ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera de CHF 27'667.- pour une année complète

Conclusions

La commission des finances est convaincue que ces travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement du Relax'Resto ainsi que pour le bien être des utilisateurs, et à l'unanimité de ses membres, recommande d'accepter les conclusions du préavis municipal numéro 18 et de prendre les décisions suivantes :

- I. - d'accorder le crédit de CHF 483'000.— et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 483'000.--

Signatures des membres de la Commission

 Samuel Freuler 1 ^{er} membre	 Jean Egger Rapporteur	 A. Galvez Angelita Galvez Membre
 Iulica Gorgoni Membre	 Roger Hemberger Membre	 Jérôme Frachebourg Membre
 Ahimara Buffat Membre	 Alain Bringolf Membre	 Evan Lock Membre